



République du Sénégal
Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTÈRE DES INFRASTRUCTURES



AGENCE DES TRAVAUX ET DE GESTION DES ROUTES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CABINET
CHARGE DE LA CONCEPTION ARCHITECTURALE, DE LA REALISATION
DES ETUDES TECHNIQUES ET DE LA SUPERVISION DES TRAVAUX DU
PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DIRECTION REGIONALE DE
L'AGEROUTE DAKAR A DIAMNIADIO

Source de financement : BCI

Ref PPM : C-DCE-024

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés (AGPM) de l'AGEROUTE publié dans le journal « L'AS QUOTIDIEN » du **19/12/2025**.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures (MI), a obtenu des ressources de l'Etat du Sénégal et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à la sélection d'un cabinet d'architecture chargé de la conception architecturale et des études techniques du projet de construction de la direction régionale de l'AGEROUTE Dakar (R+1 et aménagements connexes) à Diamniadio.
3. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les prestations ci-après :
Phase 1 : Etudes et conception
 - Etudes architecturales (Esquisse, APS, APD)

- Etudes techniques (Structures et lots techniques)
- Elaboration du dossier d'appel d'offres (DAO)

Phase 2 : Supervision des travaux.

La durée des prestations est de 24 mois dont 6 mois pour les études et 18 mois pour les travaux.

4. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal) invite les candidats éligibles et intéressés, à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :

- une description brève des activités, des domaines d'intervention et du nombre d'années d'expérience du cabinet ;
- les qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de contrats analogues ;
- l'organisation technique et managériale du cabinet ;
- une description des qualifications générales du personnel proposé pour la mission.

Les candidats peuvent se mettre en groupement pour augmenter leurs chances de qualification.

5. Une liste restreinte de bureaux d'études ou firmes, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité - coût) », conformément aux règles et procédures du Décret n°2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal.

L'évaluation des candidatures se fera sur la base des critères ci-après :

CRITERES	NOTES
A. Nature des activités du cabinet et relation avec le domaine de cette prestation	10
B. Nombre d'années d'expérience dans le domaine de cette prestation	10
- < 5 ans	0 point
- Entre 5 et 10 ans inclus	5 points
- > 10 ans	10 points

CRITERES	NOTES
<p>C. Expérience en missions similaires</p> <p>i. Avoir réalisé trois (03) études architecturales de bâtiments recevant du public au cours des dix (10) dernières années (soit 03 points par référence)</p> <p>ii. Avoir réalisé trois (03) études techniques similaires (calcul de structure, électricité (y/c courant faible et sécurité) et plomberie) au cours des dix (10) dernières années (soit 03 points par référence) ;</p> <p>iii. Avoir réalisé trois (03) missions de suivi et supervision de travaux de bâtiments similaires) au cours des dix (10) dernières années (soit 03 points par référence) ;</p> <p>iv. Avoir une expérience dans l'élaboration des DAO de construction de bâtiment de nature similaire au cours des dix (10) dernières années (noté 03 points).</p>	<p>30</p> <p>9 points</p> <p>9 points</p> <p>9 points</p> <p>3 points</p>
<p>D. Organisation technique et managériale du cabinet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note de présentation du cabinet - Organisation du cabinet - Définition des postes 	<p>10</p> <p>4 points</p> <p>3 points</p> <p>3 points</p>
<p>E. Disponibilité d'un personnel qualifié</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un (01) architecte • Un (01) ingénieur structure • Un (01) ingénieur électromécanicien ou électricien spécialisé en lots techniques • Un (01) ingénieur VRD • Un (01) ingénieur géotechnicien • Un (01) ingénieur topographe • Un (01) technicien supérieur en génie civil 	<p>40</p> <p>10 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p> <p>5 points</p>

NB : Le nombre minimum de points requis est de soixante-quinze (75).

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi de 8h à 17h (GMT) et auprès de :
rndour@ageroute.sn ou tbafei@ageroute.sn.

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Direction de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard **le 02 avril 2026 à 10 heures 30 minutes**

précises (heure locale) et porter expressément la mention « Sélection d'un cabinet chargé de la conception architecturale, de la réalisation des études techniques et de la supervision des travaux du projet de construction de la Direction régionale de l'AGEROUTE Dakar à Diamniadio » :

AGEROUTE SENEGAL,
Rue David DIOP x Rue F, Fann Résidence Dakar-Sénégal,
BP : 25 242 Dakar-Fann.
Tél : (+221) 33 869 07 51.

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Moustapha FALL